

Déclaration relative aux projets produits par des CLOSM

Communautés francophones en situation minoritaire

Titre du projet : (« le Projet »)

Requérant CLOSM:

Co-requérant(s) :

Le requérant CLOSM déclare par la présente que :

- Il est une compagnie de production issue des communautés de langues officielles en situation minoritaire (CLOSM), ce qui signifie :
 - L'ensemble de ses actionnaires s'identifient comme membres de la communauté de langue française au Canada (hors Québec) et réside au Canada (hors Québec) depuis au moins 3 ans avant la date de soumission de la demande à Téléfilm ;
 - Elle exerce ses activités et a son siège social au Canada (hors Québec) depuis au moins 3 ans (à moins qu'il ne s'agisse d'une société émergente) ;
 - Elle utilise le français comme langue originale de production pour la majorité de ses projets de développement et de production.
- Le Projet est développé et produit en français hors Québec ;
- Le requérant CLOSM est l'initiateur du développement du Projet et y a participé de manière significative ;
- Le Projet est sous le contrôle financier, créatif et de distribution du requérant CLOSM, sauf s'il s'agit d'une coproduction, auquel cas ce contrôle est proportionnel à la part de droits d'auteur détenue par le requérant CLOSM ;
- Il détient tous les droits d'auteur sur le Projet et s'engage à les conserver de manière permanente (sauf en cas de coproduction);
- Il s'engage à conserver un intérêt financier permanent dans le Projet;

- Deux tiers des postes créatifs clés (production, réalisation, scénarisation) sont occupés par des personnes qui s'identifient comme membres des CLOSM hors Québec.
- S'il s'agit d'une coproduction, il s'engage à partager de manière équitable les frais payables aux productrices et producteurs et les frais généraux et à partager les marchés et les revenus potentiels en proportion des participations financières respectives des productrices et producteurs.
- En cas de coproduction, veuillez spécifier la part des droits d'auteur détenue par chaque requérant :

Compagnie de production	% de droits d'auteur

Le requérant CLOSM reconnaît que Téléfilm Canada se fonde sur la présente déclaration afin de déterminer si le Projet peut être considéré comme un projet produit par des membres de CLOSM aux fins du Programme d'aide à la production. Une déclaration fautive ou trompeuse sera considérée comme un cas de défaut par Téléfilm Canada, ce qui pourrait notamment entraîner l'obligation de rembourser tout montant de financement versé par Téléfilm Canada. De plus, le requérant CLOSM comprend que les renseignements fournis dans cette déclaration seront utilisés par Téléfilm Canada pour rendre compte de la présence de projets produits par des membres de CLOSM dans son portefeuille ainsi qu'à des fins de promotion.

Requérant CLOSM :

Signature :

Nom du représentant :

Titre :

Date :